

# Thirty-third plenary meeting

16 November 1972 at 3. 10 p. m.

President: Mr. T. Haguiwara (Japan)

# Trente-troisième séance plénière

16 novembre 1972 à 15 h. 10

Président : M. HAGUIWARA (Japon)

# Trigesimotercera sesión plenaria

16 de noviembre de 1972, a las 15.10

Presidente: Sr. HAGUIWARA (Japón)

# Тридцать третье пленарное заседание

16 ноября 1972 г. в 15 ч. 10 мин.

Председатель: г-н ХАГИВАРА (Япония)

# الجلسة العامة الثالثة والثلاثون

١٦ نوفمبر/تشرين الثاني ١٩٧٢م الساعة ١٥:١٠ بعد الظهر

الرئيس: تورو هجيوارا (اليابان)

REPORT OF COMMISSION V (General programme matters (continued))

RAPPORT DE LA COMMISSION V (Questions générales relatives au programme) (suite)

INFORME DE LA COMISION V (Asuntos de carácter general relativos al programa) (cont.)

ДОКЛАД КОМИССИИ V (ОБЩИЕ ВОПРОСЫ, ОТНОСЯЩИЕСЯ К ПРОГРАММЕ)

(Продолжение)

تقرير اللجنة الخامسة (المسائل العامة المتعلقة بالبرنامج) (تابع)

## 1. 1 Le PRESIDENT. -

Mesdames, Messieurs, je déclare ouverte la trente-troisième séance plénière.

1. 2 Nous allons poursuivre l'examen du rapport de la Commission V, en reprenant au point 22 : "Projet de convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel" (document 17 C/106 et paragraphe 49 du document 17 C/99 Annexe-Recommandation). Vingt et un orateurs se sont inscrits pour ce débat. Je propose de limiter le temps de parole à 5 minutes, car le sujet a déjà été très longuement discuté en commission.

1. 3 Je donne la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique.

## 2. Mr. GRAHAM (United States of America):

Mr. President, the United States delegation wishes to propose a slight correction in paragraph 4 of Article 16 of the Convention, but in the English text only. I am referring here to document 17 C/106. Let me emphasize, Mr. President, that I am not proposing an amendment to the Convention, but only a small translation correction in the English text; this will not affect the French text nor, to my knowledge, will it affect the other texts. Being bilingual in French and English I have personally reviewed the French and the English texts. When I reviewed paragraph 4 of Article 16, in the French text I saw that in the middle of the third line the word "doivent" was used. In the English text this word is translated by the word "shall". In my opinion, the accurate translation of the French word "doivent" is the English "ought to". I have discussed this matter with a number of other delegations and there seems to be some agreement that "ought to" is indeed a more correct translation of the French word "doivent". I therefore propose that this correction be made in the English text in paragraph 4 of Article 16. With this small correction, Mr. President, the United States delegation will be able to vote with enthusiasm in favour of the Convention. Thank you Mr. President.

## 3. Le PRESIDENT. -

Je remercie le représentant des Etats-Unis et je donne la parole au représentant de la Grèce.

## 4. M. CHRISTIDIS (Grèce). -

Monsieur le Président, quand l'article 8 du projet de convention a été discuté en commission, la Grèce a présenté un amendement audit article, qu'elle a été obligée de retirer par la suite. C'est pourquoi cette délégation a demandé que soit insérée au paragraphe 258 du rapport (document 17 C/99), la phrase suivante : "Il a été entendu à ce sujet que le rapport de la Commission mentionnerait que le Règlement intérieur du Comité aura prévu qu'un tel Etat doit être invité à participer sans droit de vote aux délibérations du Comité". Or je ne trouve pas mention de cette disposition dans le document 17 C/106.

## 5. Le PRESIDENT. -

Je remercie le représentant de la Grèce et je donne la parole à M. Thomas.

## 6. M. THOMAS (France), président de la Commission V. -

Monsieur le Président, j'ai peut-être mal compris l'intervention du délégué de la Grèce, mais je voudrais lui signaler que, dans le rapport de la Commission, au paragraphe 258 qui concerne l'article 8, la position de la Grèce a été consignée - intégralement.

## 7. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole au représentant de la Grèce.

## 8. M. CHRISTIDIS (Grèce). -

Je vous remercie, Monsieur le Président. Ce que je voulais signaler, c'est que l'article 8 du projet de convention ne contient pas la disposition que nous avons souhaité y voir figurer.

## 9. Le DIRECTEUR GENERAL. -

Monsieur le Président, je voudrais dire au délégué de la Grèce que la disposition dont il est fait mention au paragraphe 258 du rapport de la Commission V sera effectivement inclus dans le Règlement intérieur du Comité intergouvernemental de la protection du patrimoine culturel et naturel.

## 10. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole au représentant du Maroc.

11 - السيد محمد الفاسي (المملكة المغربية)

السيد الرئيس،

أريد أن أتكلم عن صندوق حماية التراث العالمي الثقافي والطبيعي، لا يعلم

الجميع أن الثقافة أخذت تأخذ محلها في اليونسكو استجابة لما أجمعت عليه كل الوفود في المؤتمر السابق ، واستجابة أيضا لمؤتمر البندقية . ولا أحتاج بعد المناقشات التي دارت في اللجنة الخامسة أن أعيد كل ما قيل في أهمية الثقافة بالنسبة للنمو الاقتصادي والاجتماعي . وإنما أريد أن أقول بالخصوص ان كل نشاط ، كيفما كان أمره ، لا يمكن أن تكون له جدوى وأن تكون له الفائدة إذ لم يكن معززا بالمادة ، أي بالاعانات وبالاعتمادات المالية الكافية . ولا شك أن كل واحد له وعي خاص بهذا الموضوع ، وأن كثيرا من الأمم ستسابق للاعانة . ولكن مع ذلك - وهنا أشير بالخصوص الى المادتين ١٦ و ١٥ - فإنه لو ترك هذا فقط للاختيار في الاعانات فربما لا تكون النتيجة هي ما نطلب جميعا . لذلك أنا أعتقد أن تكون الاعانة اجبارية . وليس هذا بالشيء الكثير بالنسبة الى مائسة وثلاثين دولة منخرطة في اليونسكو ، وليس بالكثير بصفة خاصة على الذين يتمتعون بموارد عظيمة وبمالية كبرى ، فيستطيعون أن يعينوا اجاريا . وأما الدول الضعيفة والصغيرة فإنه لا يوشك في ميزانيتها أن تقدم المساعدة وفقا لدخلها القومي ، أو وفقا لنسبة ما تعطيه للمنظمة الدولية المنخرطة فيها . لذلك أنادي كل الأعضاء ألا يخلوا على الثقافة ، وقيمتها ما يعلمون أو ما صرح به الجميع ، فيما يختص بهذه المساعدة .  
وشكرا سيدي الرئيس .

(11) M. EL FASI (Maroc). - (Traduit de l'arabe.)

Monsieur le Président, je voudrais parler du Fonds pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel. La culture - tout le monde ne le sait pas encore - commence maintenant à occuper au sein de l'Unesco la place qu'elle mérite, ce qui répond à la fois au désir unanimement exprimé par les délégations lors de la précédente session de la Conférence générale et aux décisions de la Conférence de Venise. Il n'y a pas lieu de répéter ici tout ce qui a été dit au sein de la Commission V sur l'importance que présente la culture pour le développement économique et social. Mais une activité, quelle qu'elle soit, ne peut être efficace, ne peut être utile, que si elle bénéficie de subventions et de crédits suffisants. Chacun ici en est évidemment conscient et, pour ce qui est de l'aide financière à apporter à la culture, il est certain que beaucoup de nations sont prêtes à rivaliser entre elles. Cependant - et je me réfère spécialement aux articles 15 et 16 - si l'on s'en remettait aux seules aides volontaire, les résultats ne répondraient peut-être pas à nos espoirs. C'est pourquoi l'aide demandée aux 130 Etats membres de l'Unesco, et notamment à ceux d'entre eux qui disposent de ressources colossales et d'importants moyens financiers, devrait et pourrait, à mon avis, avoir un caractère obligatoire. Cela ne gênerait pas les pays riches ; et, pour ce qui est des pays plus faibles ou plus petits, leurs budgets ne risqueraient pas d'être déséquilibrés par l'octroi d'une aide en rapport avec leur revenu national ou proportionnelle à leurs contributions à l'Organisation. J'invite donc tous les Etats membres à apporter à la culture, dont l'intérêt est aujourd'hui partout compris, l'aide financière dont elle a besoin.  
Merci, Monsieur le Président.

12. Le PRESIDENT. -

Je remercie le représentant du Maroc et je donne la parole au représentant de la Tchécoslovaquie.

13.1 M. JACHER (Tchécoslovaquie). -

Monsieur le Président, tout en reconnaissant l'importance d'une réglementation internationale sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, ma délégation regrette de ne pouvoir accepter le texte dont nous sommes saisis, en raison de l'introduction du principe des contributions obligatoires au Fonds créé pour la protection de ce patrimoine. La République socialiste de Tchécoslovaquie est prête à accorder son aide à la protection effective du patrimoine culturel et naturel, ayant une valeur universelle et exceptionnelle, mais uniquement à titre bénévole.

13.2 Ma deuxième observation concerne la section VIII du texte du projet de convention, c'est-à-dire ses clauses finales. Ma délégation est d'avis que la Convention devrait être ouverte à l'adhésion de tous les Etats, conformément à la pratique déjà adoptée par l'Organisation des Nations Unies.

13.3 Pour ces deux raisons, ma délégation sera obligée de s'abstenir lors du vote sur l'ensemble du projet de convention.

14. Le PRESIDENT. Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

15. Mr. VONGSA YANHA (Thailand): Thank you Mr. President. It is very unfortunate that our delegation has to vote against this draft convention. We regret having to do so because we believe that once we appoint committees we should have faith in them and do everything possible to endorse their recommendations. But in this draft convention the committee concerned has gone beyond the limit of the possible, since we all know that compulsory contributions from Member States are required. Our delegation was not authorized by our Government to enter into, endorse or accept any extra financial commitment beyond what has been agreed upon in our instrument of acceptance when we joined this Organization. We therefore, Mr. President, have to vote against this draft convention. However, we will be fully prepared to vote for it if the element of compulsory contribution is deleted. If we were instructed by our expert correctly, even the member of the Secretariat did not quite agree with the committee on this matter of compulsory contribution. The Director-General, as well as the members of the Secretariat, are very polite and keep on telling us that they are our servants. Why do we not take into consideration the attitude of our servants and reconsider our position. Thank you, Mr. President.

16. Le PRESIDENT. - Je remercie le représentant de la Thaïlande et je donne la parole au représentant de l'URSS.

17.1 Г-н Д.В. БЫКОВ (Союз Советских Социалистических Республик): Благодарю Вас, г-н Председатель. Позиция СССР в отношении разработки в рамках ЮНЕСКО Международного акта об охране всемирного культурного и природного наследия хорошо известна. Советское государство постоянно уделяет огромное внимание выявлению, сохранению и популяризации выдающихся произведений культуры и природных ценностей, которые стали в нашей стране всенародным достоянием и служат всему советскому народу. Проявляя бережное отношение к культурному и природному наследию народов Советского Союза, наша страна с искренним уважением относится также к культурному и природному наследию других народов мира. Поэтому мы выступаем за развитие международного сотрудничества в этой области, как и в других областях, и поддерживаем идею выработки Международного акта об охране всемирного культурного и природного наследия.

17.2 Многие положения проекта конвенции об охране всемирного культурного и природного наследия, представленного на рассмотрение пленума Конференции Комиссии по общей программе, выработаны с должным учетом точек зрения различных государств, и советская делегация поддерживает их.

17.3 Вместе с тем, проект конвенции содержит ряд положений, которые существенно снижают ценность вырабатываемой конвенции и которые советская делегация считает неприемлемыми по принципиальным соображениям.

17.4 Фонд всемирного культурного наследия, создание которого предусматривается в статьях 15 и 16 проекта, по нашему убеждению, должен формироваться исключительно на добровольной основе, как это предлагается в проекте, подготовленном Специальным комитетом правительственных экспертов. Такое решение больше соответствовало бы объекту и целям вырабатываемой Конвенции.

17.5 По этим соображениям советская делегация не может согласиться со статьями 15 и 16 в их нынешнем виде, так как они предусматривают обязательный характер фондов государств в упомянутый фонд.

17.6 Объект и цели, вырабатываемые Конвенцией об охране всемирного культурного и природного наследия, как видно уже из ее названия, представляют интерес для всего

международного сообщества, поэтому, нельзя признать нормальным то обстоятельство, что в выработке этой конвенции не смогли принять участие некоторые государства, которые по независящим от них обстоятельствам все еще лишены возможности стать членами ЮНЕСКО. Статьи 31 и 32 проекта Конвенции, ограничивающие круг ее возможных участников государствами-членами ЮНЕСКО, носят дискриминационный характер по отношению к некоторым социалистическим государствам, которые пока не являются членами ЮНЕСКО. Советская делегация уже представляла соответствующие поправки к этим статьям во время обсуждения проекта Комиссии V. Однако, к сожалению, эти обоснованные поправки не были приняты. Поэтому, исходя из общепризнанных в международном праве принципов универсальности общих международных договоров и суверенного равенства государств, советская делегация не может согласиться со статьями 31 и 32 в их теперешнем виде.

17.7. Учитывая, однако, что различные мнения по изложенным вопросам уже были высказаны во время рассмотрения проекта конвенции в Комиссии V, советская делегация, чтобы не затягивать дискуссию, со своей стороны не будет настаивать на раздельном голосовании по статьям 15, 16, 31 и 32, хотя, если бы эти статьи ставились на голосование раздельно, наша делегация, разумеется, голосовала бы против них. Из-за отмеченных существенных недостатков проекта советская делегация не сможет голосовать за одобрение проекта Конвенции и при голосовании проекта Конвенции в целом будет вынуждена воздержаться. Само собой разумеется, что принятие Конференцией Конвенции об охране всемирного культурного и природного наследия в ее нынешнем виде ни в коей мере не связывает мое правительство в вопросе о ратификации этой Конвенции или о присоединении к ней. Благодарю вас, г-н Председатель.

(17.1) M. BYKOV (Union des républiques socialistes soviétiques). - (Traduit du russe.)

Je vous remercie, Monsieur le Président. En ce qui concerne l'élaboration, sous les auspices de l'Unesco, d'un instrument international concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, la position de l'URSS est bien connue. L'Etat soviétique apporte constamment une grande attention à la découverte, à la conservation et à la vulgarisation des grandes productions culturelles et des trésors naturels qui constituent le patrimoine commun du peuple soviétique et sont, pourrait-on dire, à son service. S'il s'intéresse vivement au patrimoine naturel et culturel des peuples de l'Union soviétique, notre Etat porte aussi une sincère attention à l'héritage naturel et culturel des autres peuples du monde. C'est pourquoi nous sommes favorables au développement de la coopération internationale dans ce domaine comme dans d'autres, et c'est pourquoi aussi nous sommes favorables à l'élaboration d'un instrument international concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel.

(17.2) De nombreuses dispositions du projet de convention - concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel - qui est soumis à la Conférence générale par la Commission V ont été élaborées en tenant compte des points de vue des divers Etats, et la délégation soviétique les appuie.

(17.3) En revanche, ce Projet contient une série de dispositions qui en diminuent considérablement la valeur et que la délégation soviétique juge inacceptables pour des raisons de principe.

(17.4) Le Fonds pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel dont la création est envisagée aux paragraphes 15 et 16 du Projet devrait, à notre avis, être exclusivement alimenté par des contributions volontaires, comme cela avait été proposé dans le projet préparé par le Comité spécial d'experts gouvernementaux. Une telle formule répondrait mieux aux objectifs mêmes de la Convention.

(17.5) La délégation soviétique ne peut donc pas accepter sous leur forme actuelle les articles 15 et 16, selon lesquels les contributions des Etats au Fonds du patrimoine mondial auraient un caractère obligatoire.

(17.6) Les buts de la Convention qu'on se propose d'établir pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel intéressent - comme le montre le titre même de cette convention - toute la société internationale ; c'est pourquoi on ne peut pas considérer comme normal que cette convention ait été préparée sans le concours de certains Etats qui, pour des raisons qui ne dépendent pas d'eux, se trouvent encore privés de la possibilité de devenir membres de l'Unesco. Les articles 31 et 32 du projet de convention, selon lesquels seuls les Etats membres de l'Unesco pourraient adhérer à la Convention, ont un caractère discriminatoire à l'égard de

certaines Etats socialistes qui, pour le moment, ne sont pas membres de l'Unesco. La délégation soviétique avait déjà proposé des amendements à ces articles au moment où le projet de convention a été examiné au sein de la Commission V. Malheureusement, ces amendements, pourtant solidement fondés, n'ont pas été acceptés. C'est pourquoi, selon les principes généralement acceptés du droit international touchant l'universalité des grands instruments internationaux et l'égalité des droits des Etats, la délégation soviétique ne peut pas accepter, sous leur forme actuelle, les articles 31 et 32.

(17.7) Considérant, cependant, que différentes opinions se sont déjà exprimées sur ces questions au moment où le projet de convention a été examiné en Commission V, la délégation soviétique, afin de ne pas prolonger la discussion, n'insistera pas pour que les articles 15, 16, 31 et 32 soient mis aux voix séparément, étant entendu que, si ces articles étaient tout de même mis aux voix séparément, elle voterait contre eux. En raison des insuffisances signalées, la délégation soviétique ne peut pas approuver le projet de convention et, lorsque celui-ci sera mis aux voix dans son ensemble, elle s'abstiendra. Il va de soi que l'adoption par la Conférence générale de la Convention en question ne saurait en aucune manière engager mon gouvernement à adhérer à cette convention ou à la ratifier. Je vous remercie.

18. Le PRESIDENT. -

Je remercie le représentant de l'URSS et je donne la parole au représentant du Royaume-Uni.

19.1 Mr. CAHILL (United Kingdom):

Mr. President, I propose to address myself to the slight adjustment of text proposed by the United States of America, the substitution in the English text only of the words "ought to be" for the words "shall be". I think here we must bear in mind that the original text was drafted in French and that it is not proposed to alter the French text, so that this becomes a matter of translation into English. We, too, have conducted our research into the translation question. We find throughout the Convention that where the English word "shall" appears the French words are normally in the present tense. For instance, at the very beginning of the Convention in Article 1 we have, "the following shall be considered as cultural heritage" in the English; in the French "sont considérés comme 'patrimoine culturel'". Exactly the same in Article 2. There are other cases, for instance, in Article 14, the English translation says "the World Heritage Committee shall be assisted", while in the French text we have "Le Comité du patrimoine mondial est assisté", and exactly the same points occur in Articles 17 and 18 just below Article 16 which we are now on, and throughout the Convention. Now at the other end of the scale, whenever the English word "should" is intended, as so frequently is the case in the recommendation, the corresponding French word is "devrait". Now here in the text in front of us, which was established in French and then translated into English, the French words are not "sont versées", which is the exact equivalent of the English "shall be paid", instead they are "doivent être versées" and, as the United States delegation has said, the nearest English translation for this is "ought to be paid"; and we have agreed this with our English-speaking colleagues as a matter of translation.

19.2 Now, Sir, I must emphasize, with all the force I can, that although this is just a question of a slight adjustment in the English text, it is one to which my country attaches extreme importance, and I know that other countries take the same view. The adjustment is small, but it is quite vital to us. I most earnestly hope that it can be agreed this afternoon. If so, and we in the United Kingdom have been examining our general position on this Convention with great care, we still do not like this paragraph 4 of Article 16, but if this small adjustment can be made, I can now agree that we could vote in favour of the Convention as a whole. On the other hand, and I am choosing my words with great care, I have to say that if the word "shall" remains, this paragraph will be quite unacceptable to the United Kingdom and, I know, also to many other countries who are certainly not the least wealthy. Mr. President, it would be a great tragedy if a mere quibble on words, if it should occur, should have this disastrous effect on a Convention which we all wish to endorse. Thank you Sir.

20. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole au représentant de la Tunisie.

## 21.1 M. RAFIK SAID (Tunisie). -

Monsieur le Président, le Directeur général, dans sa sagesse et du haut de la tribune où ses fonctions l'amènent à prendre place, ce qui lui permet sans doute de voir les problèmes de plus haut et donc avec moins de passion, nous avait suggéré en Commission V, comme l'a rappelé ce matin le Président de la Commission, une solution certes provisoire, transitoire, mais qui ne prétendait à rien de plus qu'à nous ménager une issue pour sortir de l'impasse dans laquelle nous nous sommes trouvés à un moment donné. La Commission V n'a pas cru devoir retenir cette suggestion ; ce qui ne pouvait, en fin de compte, que satisfaire le Directeur général, ainsi que les deux délégations qui avaient repris sa suggestion à leur compte, car cela supposait qu'une solution de compromis était en vue.

21.2 Je crains fort, Monsieur le Président, après ce que nous venons d'entendre et si les délégués des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni insistent, que nous ne soyons menacés de revenir à notre point de départ.

21.3 Les articles 15 et 16, tels qu'ils figurent dans le document que nous avons sous les yeux, sont le résultat d'un long et patient travail qui n'a pas nécessité moins de cinq heures de négociations laborieuses. Le groupe de travail qui a élaboré ce compromis, et auquel j'ai eu l'honneur de participer, s'est réuni le mardi 7 novembre à 15 heures, à la demande de la Commission V et de son président, M. Thomas ; il a travaillé sans discontinuer jusqu'à 20 heures sous la présidence de M. Hummel, délégué de la Suisse, dont la scrupuleuse neutralité et la volonté d'aboutir ont été pour beaucoup dans l'aboutissement des travaux du groupe. La solution qui a été finalement retenue a été proposée à la Commission V, qui l'a approuvée à la majorité des deux tiers, et je me permets de rappeler ici, Monsieur le Président, que cette majorité des deux tiers, qui n'est pas, il faut le dire, habituelle dans les commissions et qui du reste a été contestée, a été expressément adoptée par la Commission V à propos de cette Convention, et notamment des articles 15 et 16, en vue d'éviter précisément - et cela a été l'argument massue des partisans de la majorité des deux tiers - que les problèmes ne soient soulevés à nouveau en plénière.

21.4 D'autre part, cette solution forme un tout, Monsieur le Président ; il s'agit, je le rappelle, d'un "package deal", d'un compromis dont tous les éléments ont été longuement et laborieusement négociés : il suffit d'en modifier un seul pour faire s'écrouler l'ensemble. L'expression anglaise "shall be paid on a regular basis" (au paragraphe 4 de l'article 16) a fait l'objet de négociations serrées et a été finalement admise, avec le mot "shall" proposé par moi-même, en contrepartie d'une concession sur le mode du verbe du membre de phrase suivant : "should not be less than". L'obligation qui découle de "shall" ne s'applique donc qu'à la régularité des versements, afin que, comme dit le texte "Le Comité soit en mesure de prévoir ses opérations d'une manière efficace" ; le montant des contributions versées n'est lui, assorti que d'une recommandation commandée par "should" et reste donc en dernière analyse à la discrétion du contributeur volontaire. C'est là l'élément fondamental et raisonnable du compromis, la concession extrêmement importante qui a été demandée par les uns et acceptée par les autres pour répondre à l'argument selon lequel certains parlements auraient éprouvé des difficultés à accepter une contribution d'un montant fixe ou déterminé. Par conséquent, Monsieur le Président, remplacer "shall" par "ought to" équivaldrait à annuler le compromis si laborieusement mis au point ; on reviendrait en fait à la contribution volontaire pure et simple préconisée initialement par certains, ce qui ne peut, je le crains, qu'inciter les autres à revenir également à leur proposition initiale, qui n'envisageait que la seule contribution obligatoire. En outre, Monsieur le Président, cette formule serait en contradiction formelle avec les autres versions et constituerait par conséquent une source de conflits insolubles pour l'avenir. Je me permets de rappeler, Monsieur le Président, que, conformément à l'article 29, qui a été approuvé à l'unanimité par la Commission V, la Convention est établie en anglais, en arabe, en espagnol, en français et en russe, les cinq textes faisant également foi. Je veux croire, Monsieur le Président, que les différents textes expriment bien la même nuance que celle exprimée par le mot anglais "shall", qui est celui qui a été discuté, accepté et proposé par le groupe de travail, qui a été approuvé en Commission V à la majorité des deux tiers, et qui enfin, et surtout, a été la clef de tout le compromis. Il ne s'agit donc pas en l'occurrence, Monsieur le Président, d'une question de forme, mais bel et bien d'une question qui touche le fond et même

le tréfonds du problème. Il ne s'agit pas non plus de discuter des différentes acceptions des mots dans les différentes langues. Le problème n'est pas là, car encore une fois, Monsieur le Président, le mot sur lequel a porté la discussion dans le groupe de travail est bien le mot "shall": cela est clair, bien établi, incontestable.

21.5 Que l'on veuille revenir sur l'ensemble du compromis, c'est une autre affaire: je ne pense pas que ce soit le cas, mais si même tel était le cas, j'aimerais mieux, pour ma part, que la question soit posée de cette façon, car nous ne pouvons pas, Monsieur le Président, vous ne pouvez pas accepter qu'une convention internationale de cette importance soit fondée dès le départ, et avant même sa naissance, sur un malentendu, d'autant plus, je le rappelle, qu'il n'est prévu nulle part dans cette convention de modalités de révision.

21.6 Pour conclure, vous comprendrez, Monsieur le Président, j'en suis convaincu, que la Tunisie qui, je crois, fait beaucoup pour faire prévaloir l'esprit de conciliation et de compromis, se donne le droit de lancer un appel pressant à l'ensemble des délégations pour que, quelles qu'aient été leurs propositions initiales, elles fassent en sorte que rien ne soit remis en question et qu'elles unissent leurs voix pour que cette convention, jugée importante par tous, voie enfin le jour après sept années d'efforts et de préparations, et contribue à la préservation du patrimoine mondial culturel et naturel.

22. Le PRESIDENT. -

Je remercie le représentant de la Tunisie et je donne la parole au représentant du Soudan.

أر ٢٣ السيد أحمد عبد العظيم (جمهورية السودان الديمقراطية)

شكراً ، سيدي الرئيس ،

سيدي الرئيس ،

استمعنا من السيد رئيس اللجنة في الجلسة الصباحية ايضاحا لكل الظروف التي اكتسفت اجازة هذه الاتفاقية في اللجنة الخامسة. وقد اوضح الجهود الكبيرة التي بذلت للوصول الى الاجماع. جهود كثيرة. بذلت لكن تصدر النصوص التي تحصل على اتفاق عام في الرأي. وقد تمت الموافقة على معظم المواد من قبل اللجنة دون معارضة أو نقاش. عدا المادة الخامسة عشرة التي تختص بالمساهمة في صندوق التراث الثقافي، وبمبدأي الالتزام والاختيار. وقد ظهر منذ البداية أن ادخال مبدأ الالتزام اصطدم بتبدأ الاختيار، حتى انتهى الأمر الى قبول مبدأ الالتزام في اللجنة. والذين ناقشوا أمر هذه المادة في اللجنة الخامسة هم نفس الذين يناقشون هذه المادة الآن.

أر ٢٣ - سيدي الرئيس ،

ان وقد السودان يرى أن التعديل المقدم لتغيير كلمة واحدة في النص الانجليزي في البند ١٦ من المادة ١٦ (كلمة "shall") لهو في الواقع محاولة أخرى لأثارة موضوع الالتزام والاختيار في إطار اللغة.

سيدي الرئيس ،

أدنى لا أدعى أنني على علم باللغة الانجليزية أكثر من أهلها، فقد تحدث السيد مندوب المملكة المتحدة حديثا لغويا فقها فيما يتعلق بكلمتي shall و ought to ، ولكننا نفهم أن وجود الفعل "shall" يعني أن تلتزم الدول الموقعة على الاتفاقية بالمساهمة الإلزامية. من أجل ذلك ، سيدي الرئيس ، نحن نؤيد كل ما جاء في حديث السيد مندوب تونس ، ونطلب ونرجو من الدول الاعضاء في هذا المؤتمر أن توافق على انقاء النص كما هو .

شكراً ، سيدي الرئيس .

(23. 1) M. AHMED ABDEL AZIM (Soudan). - (Traduit de l'arabe.)

Monsieur le Président, nous avons, ce matin, été informés par le Président de la Commission des conditions dans lesquelles a été mis au point par cette commission le projet de convention,



qui nous est actuellement soumis et des efforts qui ont alors été déployés en vue de parvenir à l'unanimité. Le consensus recherché a été en grande partie réalisé, puisque la commission a approuvé sans discussion la plupart des articles du projet de convention. Les controverses n'ont guère porté que sur l'article 15, à propos duquel on a discuté du caractère - obligatoire ou facultatif - que devraient avoir les contributions par lesquelles serait alimenté le Fonds pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel. Dès le début, il est apparu que le principe de la contribution obligatoire s'opposait au principe de la contribution volontaire et la Commission a finalement opté pour le premier de ces deux principes. Or les personnes qui voudraient discuter ici de l'article 15 sont celles-là mêmes qui en ont déjà discuté au sein de la Commission V.

(23. 2) La délégation du Soudan estime que la proposition d'amendement, tendant à faire modifier, au paragraphe 4 de l'article 16, le seul mot "shall" constitue, en fait, une tentative pour soulever de nouveau, sur le plan linguistique, le problème du caractère - obligatoire ou facultatif - des contributions.

(23. 3) Le représentant du Royaume-Uni a fait un exposé linguistique savant sur les mots "shall" et "ought to" et, sans prétendre mieux connaître la langue anglaise que les Anglais eux-mêmes, je dois dire que le mot "shall" implique, à nos yeux, l'obligation pour les Etats signataires de la Convention de payer leurs contributions. Nous approuvons donc, Monsieur le Président, tout ce qu'a dit le représentant de la Tunisie et nous demandons à tous les délégués ici présents de bien vouloir accepter que le texte demeure inchangé.

24. Le PRESIDENT. -

Je remercie le représentant du Soudan et je donne la parole au représentant du Kenya.

25. 1 Mr. KITI (Kenya):

Thank you Mr. President. When this item was being discussed in the Commission my delegation made its position very clear. We voted for the present amended Article 15 just as a compromise. Our position was even stronger. I would not like to repeat the arguments that we presented there. I only wish to reiterate some of the things I said. Mr. President, when I took the floor, I made allusion to some African sayings and said that it is known that when two elephants fight it is the grass that is going to suffer. I have had some other thoughts on that particular saying and I have thought that when the grass is destroyed it can grow. But this time it appears that there is a fight between two giants, the giant of money and the giant of votes, and the thing that is going to suffer will not be able to germinate again: it is the cultural heritage. And I want Member States to think about that very much, whether when we destroy this cultural heritage, because of the fight between money and votes, we are doing anything commendable for posterity. Secondly, I want to leave with the General Conference a thought that came to me from two draft resolutions that were presented by the delegation of the USSR, namely those contained in documents 17 C/DR.126 and 17 C/DR.127. When my delegation spoke on those two draft resolutions we pointed out that there was a phrase there, a new idea for our international organizations, namely the ability and the desire of Member States to pay for programmes. We have been listening to all those who say that they are convinced that preserving the cultural heritage is a good thing and we want to ask them whether they really desire to pay to preserve this heritage, or they are just talking about something that we do not understand. The point which I want to leave with the General Conference and which I also mentioned when this matter was being discussed in the Commission is this: we have had other experiences where voluntary contributions have been proposed. We want those who still stick to that idea to be very honest and tell us how far we have got with those voluntary contributions. These are the thoughts that led us to vote even for the compromise that was suggested by the distinguished representative of Tunisia in the Commission and we will vote for this compromise in this plenary meeting on those same premises.

25. 2 Mr. President, I would now like to comment very briefly on the proposal made to us, or the so-called correction made, by the distinguished representative of the U. S. A. My delegation does not agree with the interpretation given by the distinguished delegate of the U. S. A. I am not a good French speaker; I am afraid my foreign language training having come from the good English heritage of colonialism, does not include French. But I know Mr. President, that "doivent" sometimes means much more than "must", it means much more than "shall". I do not want to say that Kenya is expert in the French language but I

know that if occasionally I say "doivent" it means, in actual fact, that it should go beyond "must", beyond "shall"; it is much stronger. Indeed the words "doivent être", to which the distinguished delegate of the United Kingdom alluded in Article 16.4 are stronger in French than the English "shall". It is much, much stronger than that and I do not want them to confuse us.

25.3 Now, Mr. President, in conclusion, since we are only given five minutes, I would like to appeal again to those countries which have said that if we include compulsory contributions they will not ratify the Convention. We do not want them to leave this session of the General Conference and close the door. We would like them to ponder on it. I think the Director-General told us that even if we adopted this Convention this year it will not probably come into effect until 1974. Well, the sage has said that time is a healer of all the wounds. We are convinced that they will think again and will find that it is desirable to pay to preserve that which time does not damage, and we hope that we of this generation will not live to be condemned again for having failed posterity. Thank you Mr. President.

26. Le PRESIDENT. -

Je remercie le représentant du Kenya et je donne la parole au représentant de l'Afghanistan.

27.1 Mr. SHARIFI (Afghanistan):

Mr. President, if, as one of the members of the working group, I speak for a couple of minutes more than the time allowed I hope that you will show indulgence as I have so much to say. Mr. President, as one of the members of the working group which was entrusted with the task of seeking a compromise formula regarding the controversial Article 15 of the Draft Convention, I must say that all of us appreciated the positive and conciliatory attitude of the distinguished representative of the United States at our meeting. It was, I believe, due to his spirit of accommodation and goodwill that the working group was successful in formulating a new draft recommendation to the Programme Commission. May I remind the honourable delegation of the United States that the third paragraph of one of the proposals placed by the United States delegate before the group read as follows: "Add a new paragraph to Article 15 along the following lines: The contributions of States Parties to this Convention should, to the fullest extent possible, be made on a regular basis in order that the committee may plan its operations in an effective manner". In order to leave no room for ambiguity in such a legal document, which will have to be ratified by the parliaments of Member States, I requested the meeting, not only to clarify, but also to amplify the meaning of the words "regular basis". How regularly, and how much do we pay regularly? It was at this point, Mr. President, that the distinguished delegate of Tunisia set aside his draft resolution contained in document 17 C/DR. 257, and succeeded, thanks to the understanding shown by the honourable delegate of the United States, in blending together the two texts, amending the objectionable parts of Article 15 and redrafting the new and additional Article 16 now before this august assembly. I also remember, Mr. President, that the distinguished delegate of the United States, also raised our hopes by assuring us that the United States Congress could be persuaded to endorse our decision. Now those hopes, and the hopes of the overwhelming majority of the Member States, the less-developed countries, are being dashed on the rock of semantics. I wish to ask, Mr. President, when a pledge is given and given voluntarily, should that pledge be kept or not? The answer, I am sure, is that it should be honoured. Therefore, what the broad majority of the members of the working group had asked, with the tacit agreement of the distinguished delegate of the United States, was that when a voluntary contribution was pledged, that pledge "shall" be kept; otherwise such a promise without a firm commitment would have no worth at all. Again, Mr. President, as I have mentioned previously, the original proposal made by the honourable delegate of the United States, to the working group, and included in paragraph 4 of Article 16 of the Draft Convention, reads as follows: "In order that the Committee may be able to plan its operations effectively". Well Sir, how can the Committee plan its operations effectively if it does not know beforehand how much it has and how much it can count on?

27.2 Allow me to emphasize, Mr. President, that I am not putting forward this argument with the intention of bringing down my American friends - they have defended my country;

in many ways and we are grateful to them - to do something they may not be willing to do. But frankly, Sir, we are intrigued to know and understand the reasons of some Member States for, I may be pardoned in saying, blocking our efforts to achieve a consensus on this vitally important document. It is not lack of funds, we are sure of that, because the honourable delegate of the United States reassured the working group on this point. One must therefore ask, if not this, then what? It is a matter of whether one could declare that if the Member States really do not want this Convention, then let us drop it. For the question is whether we can drop it. It is two years old now. Let us see who wants to dump it into the garbage can. In saying this I am not moved by animosity nor by selfish ends.

27.3 The provisions of paragraphs 2 and 3 of Article 15 let the door open for Member States to choose between compulsory and voluntary contributions and also to withdraw their consent as and when they wished. The Director-General reminded us in the Programme Commission that the working of the fund could be reviewed in 1974, in the light of the experience gained during the interim period. I wonder, Mr. President, if clearer terms than these could be put to the Member States by anyone. We had imagined that at long last a global concept of cultural collaboration between the large and the small, and the "have's" and the "have not's", had emerged, that our trust in the impartiality, integrity and competence of our own Organization had grown and that there would no longer be heard complaints of political nepotism and prioritism. But instead, Mr. President, we see, with great distress, that we appear to be trying deliberately to lose ourselves in the jungle of "if's" and "but's" and "should's" and "would's". If we fall, then two years of hard work and discussion, during which Article 15 in its entirety, including the obnoxious provision for compulsory contributions, was adopted by 23 votes to 11 by the intergovernmental committee, will be wantonly nullified and we shall be back again at the starting point. On the other hand, Mr. President, if reason and goodwill prevail then every one of us will be the winner. We can but hope that they will prevail. We would, therefore, appeal to the United States delegation and to all Member States not to turn back at this critical stage, not to deprive the Draft Convention of their support and not to wreck this laudable scheme that is close to the hearts of a large majority of the Member States and of Unesco. I sincerely hope, Mr. President, that I shall not have wasted your time and my breath. Thank you very much, Sir.

28. Le PRESIDENT. -

Je remercie le représentant de l'Afghanistan et je donne la parole au représentant de l'Algérie.

29.1 M. DERRADJI (Algérie). -

Monsieur le Président, la délégation algérienne ne s'attendait pas à la réouverture du débat sur l'article 15, car nous pensions que le problème était réglé. Le débat étant ouvert, nous tenons à rappeler très brièvement notre position.

29.2 Nous estimons que le caractère universel du patrimoine mondial culturel et naturel, qui est reconnu et affirmé dans le projet de convention, est une contribution fixe de l'ensemble des Etats membres, puisque désormais la protection de ce patrimoine incombera à toute l'humanité. Nous estimons également que la coopération au sein des organisations internationales confère des droits mais crée aussi des obligations, et que toutes les parties doivent assumer ces obligations sur un pied d'égalité, ou qui exclut toute discrimination ou tout déséquilibre dans le mode de contribution, volontaire pour les uns, obligatoire pour d'autres. Nous avons affirmé en commission que la contribution volontaire n'est jamais désintéressée, qu'elle est utilisée par certains pays comme un moyen de pression politique et n'est donc accordée qu'à des pays déterminés en vue de la réalisation de programmes déterminés. C'est pour atténuer le caractère politique de cette assistance volontaire que nous avons insisté pour qu'on adopte la règle de la contribution obligatoire.

29.3 Nous tenons par ailleurs à réaffirmer tout l'intérêt et l'importance que nous attachons à ce Projet de convention et à la coopération internationale qui doit s'instaurer dans le domaine de la sauvegarde et de la préservation d'un patrimoine culturel et naturel qui constitue l'héritage de l'humanité tout entière. Lorsque l'article 15 tel que nous l'avons amendé

a été rejeté, puisqu'il n'avait pas pu être approuvé à la majorité des deux tiers, nous avons accepté, dans un esprit de conciliation, de donner notre accord au texte proposé par le groupe de travail, mais en précisant bien que nous ne lui donnions notre accord qu'à la condition que le texte ne subisse aucun changement, quelle que soit la langue dans laquelle il serait rédigé. Notre position demeure inchangée.

29. 4 Par ailleurs, si certaines délégations font du changement du mot "shall" une condition sine qua non à l'adoption du projet de convention, c'est qu'il y a là non seulement un problème de forme mais une question de fond, d'où notre inquiétude. Nous rejetons donc toute modification, et nous estimons qu'une convention internationale doit avoir un texte clair, précis, ne présentant aucune équivoque ni ambiguïté. Je vous remercie, Monsieur le Président.

30. Le PRESIDENT. -

Je remercie le représentant de l'Algérie et je donne la parole au représentant du Cameroun.

31. M. BEBBE (Cameroun). -

Monsieur le Président, au point où en sont les choses, il ne nous semble plus nécessaire de rouvrir le débat qui s'est déroulé en commission car, beaucoup de personnes l'ont déjà dit, nous avons accepté toute une nuit de veille pour parvenir à un texte de compromis qui, tout en permettant à la philosophie et au sentiment de se manifester dans ce domaine particulier de la protection du patrimoine culturel et naturel du monde, permette aussi à cette manifestation de la philosophie et du sentiment de recevoir un substratum concret. De plus, le Président de la Conférence générale a lui-même rappelé l'autre jour qu'on ne pouvait pas rouvrir un débat qui s'est déroulé en commission au risque de rappeler toute la commission. Si aujourd'hui des subtilités linguistiques et de traduction sont soulevées pour atténuer le sens d'un texte en ce qu'il comporte de garantie de fonctionnement de la Convention, nous croyons que ces subtilités sont fallacieuses. Car, au fond, les difficultés de financement des activités internationales sont encore plus lourdement senties par nos pays, par nos parlements, par nos ministères des finances, qui sont encore plus sensibles aux difficultés d'établir leurs équilibres budgétaires nationaux. On nous reproche souvent - et je dirai même trop souvent - d'augmenter les contributions aux activités internationales parce que nous sommes sûrs que nos quotes-parts ne sont pas importantes ; et mais enfin chacun sait que ces quotes-parts ne sont pas calculées au hasard. Il nous semble donc qu'il y a ici un problème non seulement de moralité mais de justice, et cette justice veut que la solidarité au sein de l'humanité ne soit pas un vain mot. Il est arrivé à plus d'un membre de notre délégation de dire qu'à propos de certains problèmes, on avait tendance à soulever des objections qui, pour nous, risquent de mettre en cause la coopération intellectuelle et culturelle internationale. Car, enfin, ceux qui ont commencé cette coopération veulent-ils maintenant nous mesurer notre place dans le forum, à nous qui sommes les nouveaux venus ? Veulent-ils nous réduire à des situations humiliantes et inacceptables ? Si cela n'est pas, j'en appelle à toutes les délégations ici présentes pour que nous évitions de poser les problèmes en termes inacceptables. Le compromis constitué par le texte actuel représente une plate-forme utile à la mise en oeuvre effective de cette Convention que nous désirons tous, et nous prions tous les peuples ici engagés d'accepter cette plate-forme afin que l'esprit de coopération intellectuelle et culturelle internationale ne soit pas bafoué. Merci, Monsieur le Président.

32. Le PRESIDENT. -

Je remercie le représentant du Cameroun, et je donne la parole au représentant du Sénégal.

33. M. DIENE (Sénégal). -

Monsieur le Président, ce que notre délégation voulait dire a été dit de manière claire, remarquable et sans équivoque par les délégations de Tunisie et d'Algérie. Nous savons, Monsieur le Président, que le problème qui se pose n'est pas d'ordre sémantique, mais politique. Tout le monde ici s'accorde à reconnaître que le paragraphe 4 de l'Article 16 est

le fruit d'un compromis auquel on ne peut pas toucher. Tout à l'heure, une délégation opposée à la Convention a déclaré que son pays était prêt à apporter une contribution bénévole si la mention du caractère obligatoire était supprimée. Notre délégation, Monsieur le Président, s'opposera à toute modification de l'Article 16 pour la simple raison, justement, que nous ne voulons pas de contributions bénévoles.

34. Le PRESIDENT. -

Je remercie le représentant du Sénégal et je donne la parole au représentant de la République fédérale d'Allemagne.

35. Mr. BERTRAM (Federal Republic of Germany):

Mr. President, my delegation shares the views that the long discussions held in Commission should not be reopened as to general principles. Nevertheless, the arguments put forward by the delegations of the U. S. A. , and of the U. K. , are submitted by two delegations which have the English language as mother tongue and which are, speaking generally, representatives of the same legal system. My delegation has been convinced by these arguments, which could make the way free for the adoption of the Convention by many countries. We, therefore, cannot share the objections which have been raised to the proposal of the U. S. A. and the U. K. , concerning the English text. We therefore support the proposal of the U. S. A. and the U. K. Thank you Mr. President.

36. Le PRESIDENT. -

Je remercie le représentant de la République fédérale d'Allemagne et je donne la parole au représentant de l'Inde.

37.1 Mr. NAYAR (India):

Mr. President, the delegation of India supported the principle of compulsory contribution in Commission V because it involves equal partnership and equal commitment on the part of all Member States. The Convention regards all participating States as equal partners, fully equal partners, in a great enterprise. We pointed out that there is nothing new in the principle of compulsory or regular contributions. Member States had been paying such contributions to the International Bureau of Education until it was taken over by Unesco. I believe we are also paying such a contribution to the Rome Centre.

37.2 Mr. President, we regret that there should be objections to the enunciation of this principle of equal partnership involving all participating States. After protracted discussion, Commission V decided that countries which do not want to accept the liability of compulsory contribution could, if they so wanted, ratify the Convention on the basis that their contributions would be fully voluntary. This provision, namely clause 2 of Article 16, should meet all reasonable objections without departing from the principle of universality of contribution. All these pertinent questions, Mr. President, have been very exhaustively examined in Commission V and the Draft Convention as it stands represents the Commission's recommendations as adopted by a two-thirds majority. I submit, Mr. President, that there is no reason to depart from the text of the draft as approved by the Commission after a very long debate in which all aspects of the situation were examined. We therefore suggest that the Conference should approve the Draft Convention without any departure from its terms, which were adopted by a two-thirds majority as required by the Constitution.

37.3 As regards the objection raised in regard to clause 4 of Article 16, Mr. President, we believe that this clause should be approved as it stands. We cannot make any change. The distinguished delegate of the United States of America has suggested, if I understood him correctly, that the word "shall" should be replaced by the words "ought to". This will make the clause completely ineffective - mere *obiter dicta*. Why are we arguing in semantic terms? Each language has its own peculiar nuance, its own mode, its own resonance. I suggest that the French text might be altered to be in complete conformity with the English text, which is what we discussed primarily in the Commission. As my distinguished colleagues from several developing countries pointed out, the compulsory nature of the contribution was accepted in toto by the Commission by a two-thirds majority with

a loophole or safety valve, whatever you may call it, to satisfy those who doubted. We should not now agree to any erosion of this principle, even indirectly.

37.4 Mr. President, we hope that the Commission will approve this Convention as it stands. It represents a very sensible compromise and we should not throw it to the winds. Let us all vote for it. Thank you very much.

38. Le PRESIDENT. -

Je remercie le représentant de l'Inde et je donne la parole au représentant de la Suisse.

39.1 M. HUMMEL (Suisse). -

Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier le représentant de la Tunisie de ce qu'il nous a dit et qui me permettra d'être bref. Il a rappelé l'histoire assez douloureuse et certainement très laborieuse des articles 15 et 16, et je puis confirmer que je suis sur la substance de tout ce qu'il a dit, entièrement d'accord avec lui.

39.2 Monsieur le Président, nous sommes arrivés à un compromis, à un texte qui, au moins en sa version française, semble avoir pratiquement l'approbation de tout le monde et je pense qu'il serait regrettable que ce résultat échoue à cause d'une question de traduction. Personnellement, je ne possède pas suffisamment l'anglais pour me prononcer sur les subtilités des mots et de la traduction, mais j'espère que cela ne sera pas une raison suffisante pour que nous aboutissions à un échec.

39.3 Monsieur le Président, il me semble que c'est une bonne chose que la Conférence générale se passionne sur un projet de convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, mais il me semblerait aussi que ce serait une très mauvaise chose qu'elle ne parvienne pas à se mettre d'accord sur un texte qui a été élaboré avec tant de peine. Il s'agit d'une convention très importante, et je souhaite de tout coeur que le compromis qui a été trouvé, et qui satisfait une très large majorité de cette assemblée, soit accepté.

40. Le PRESIDENT. -

Je remercie le représentant de la Suisse. Je donne la parole au représentant de la France.

41.1 M. PARENT (France). -

Monsieur le Président, tout a été dit sur la gravité de notre décision. Nous allons aboutir soit à un vote et à des sauvetages, soit au vide. La France a regretté que le Groupe de travail et la Commission V n'aient pas saisi, si j'ose dire, la perche tendue par le Directeur général, qui consistait pour les organismes créés par la Convention à prouver, en quelque sorte, la marche en marchant. De la sorte, dans deux ans peut-être, il n'y aurait plus eu d'obstacle fondamental, alors qu'aujourd'hui il en subsiste un qui empêche l'unanimité et, ce qui est plus grave, qui peut contribuer à l'écroulement du projet et, derrière lui, à l'écroulement des monuments culturels. C'est pourquoi la France a été l'un des deux pays qui ont proposé et obtenu qu'on donne ce mandat, et celui-là seul, au Comité de rédaction. Ce dernier est revenu avec un texte de compromis, et il est clair, si j'ose dire, que ce texte ne pouvait pas être clair absolument, et que, les langues constituant par essence des systèmes clos et non exactement superposables, il n'était pas possible d'éviter certaines ambiguïtés. Le fait qui devrait rassurer les uns et les autres, c'est que ce texte, si j'ai bien compris certaines interventions, est interprété par certains comme un maintien excessif du critère de l'obligation, par d'autres comme une atténuation sensible de cette obligation. Il me semble que cela devrait permettre le ralliement de tous. Je ne me risquerai pas, pour ma part, à donner une interprétation du texte anglais. Toutefois, il me paraît certain que la diversité de sens du mot "doivent" est doublée, comme l'a souligné le représentant du Royaume-Uni, d'une diversité de sens du mot "shall", et que ces deux diversités ne se recoupent pas ; les deux ambiguïtés, en somme, ne se situent pas au même niveau, mais il existe un niveau qui peut être commun. Pour éviter cette triple ambiguïté, nous aurions souhaité pour notre part que l'on accepte la formule "ought to" si elle o

pouvait faciliter la décision de certains Etats compte tenu de leur Constitution. D'ailleurs, comme on l'a déjà souligné, le mot "devraient"; tel qu'il est employé un peu plus loin, atténué dans le texte français, l'interprétation du mot "doivent", et en anglais l'expression "ought to" ne devrait pas beaucoup affaiblir la rédaction.

41.2 En tout état de cause, la France - qui n'était pas à l'origine satisfaite des conclusions de la Commission V, mais s'était abstenue pour ne pas faire obstacle à la production d'un texte destiné à la Conférence générale - va maintenant voter en faveur de ce texte avec l'espoir qu'une quasi-unanimité pourra tout de même se faire et permettre une sauvegarde indispensable des monuments culturels.

42. Le PRESIDENT. -

Je remercie le représentant de la France et je donne la parole à la représentante des Pays-Bas.

43. Melle KLOMPE (Pays-Bas). -

Monsieur le Président, je renonce à prendre la parole.

44. Le PRESIDENT. -

Merci. Je donne la parole au représentant du Nigéria.

45. Mr. EYO (Nigeria):

Mr. President, it seems to me that the use of the words "shall" or "ought to be" in this Convention is at the very centre of the issue. The argument that it is simply a matter of translation from the French is certainly not the case. Some delegates are seeking to eliminate the element of compulsory contribution. This of course takes us back to square one. We believe Mr. President, that this element which is so objectionable to some Member States has been removed by the compromise reached in the working group. What I understand by Article 16, paragraph 4, is that although members are free to choose their manner of contribution, those who wish to contribute voluntarily should do so regularly. That is what the word "shall" guarantees. If this were not the case, the Convention would depend too much on uncertain factors, and if it were to become the case, we are afraid that the working of the Convention would depend too much on political considerations. And then, Mr. President, we believe that the principles of Unesco would be violated. It is these principles that we are trying to protect. What we are now seeking is a way whereby the Committee will be provided with funds to carry out operations immediately if these become necessary, without having to wait unduly. We are seeking to have a convention that will work according to the principles of Unesco, and the only way to do so is to ensure that the Committee is provided with funds without waiting to receive them at irregular intervals. My vote, Mr. President, will be for this principle - nothing more, nothing less. Thank you Sir.

46. Le PRESIDENT. -

Je remercie le représentant du Nigéria et je donne la parole au représentant du Canada.

47.1 Mr. BENNETT (Canada):

Mr. President, I am very conscious of the fact that Canada is the final country to speak on a matter which is one of the most important to come before this General Conference. It is also a matter on which many States represented here devoted much dedicated expert and, I might say, almost loving care, at the meeting of experts last April, because it touches on a subject of great concern to us all. As a bilingual delegation, we also endorse the proposed change from "shall" to "ought to be" in Article 16, paragraph 4, of the English text as a matter of accurate translation. My colleague, from the United Kingdom, has gone into the linguistics and there is no need for me to repeat his rationale. In addition to being technically accurate, this change will happily enable a number of States, whose support for this Convention is vital if it is to be endowed with the funds and with the professional expertise to enable it to become a successful and effectively functioning adjunct of Unesco, to vote in its favour.

47. 2 We, on our delegation, like so many others, have worked very hard over many months to make this Convention a truly effective instrument. Without the adherence of certain countries, whose ratification is essential, the Convention cannot be effective. As is pointed out in Article 30, all five texts are equally authoritative, and our delegation, for one, will not be able to vote in favour of the Convention if we do not have an accurate English text. I would therefore urge every delegation to think most carefully about the implications of its vote on this matter upon the fate of the Convention as a whole. So much goodwill has been manifested by so many States in the weeks of discussion on this Convention. Let us again manifest it now when we know well exactly the gravity of the situation confronting us. Thank you.

48. Le PRESIDENT. -

Je remercie toutes les délégations. Je donne la parole au représentant de la Belgique sur un point d'ordre.

49. 1 M. BAUGNIET (Belgique). -

Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention d'intervenir en plénière au sujet de la discussion qui vient de se terminer. Mais je voudrais poser une question au Directeur général sur les possibilités qu'il voit pour l'Organisation d'alimenter ce Fonds dont nous parlons depuis plus de deux heures.

49. 2 En effet, d'après le paragraphe 3 (b) (ii) de l'article 15, les ressources du Fonds sont notamment constituées par les versements que pourront faire l'Unesco et les autres organisations internationales. En conséquence, je me suis demandé si l'on ne pourrait vraiment pas assurer le fonctionnement de ce Fonds par un prélèvement sur le budget de l'Organisation. Cela représenterait très peu de choses, j'ai même qualifié ce prélèvement de dérisoire au cours des débats en Commission V; en fait, 500.000 dollars, c'est vraiment dérisoire pour accomplir la tâche énorme que ce Fonds aura à exécuter. Alors je me suis demandé si l'on ne pourrait pas trouver une solution à toutes ces difficultés en disant que le pourcentage dont il est question sera prélevé sur le budget de l'Organisation. Il ne peut s'agir de l'exercice actuel, mais la question se posera dans deux ou quatre ans au plus tôt.

49. 3 Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais dire au nom de la délégation de la Belgique pour essayer peut-être de trouver une solution à ce problème qui nous a retenus si longtemps.

50. Le PRESIDENT. -

Je remercie le représentant de la Belgique et je donne la parole au Directeur général.

51. 1 Le DIRECTEUR GENERAL. -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, même si M. le délégué de la Belgique ne m'avait pas fait l'honneur de m'interroger, je vous aurais demandé la parole pour une ultime intervention avant que vous ne passiez au vote, car, en l'état actuel des choses, votre vote aurait, j'en suis sûr, des effets désastreux. Je voudrais vous faire une analyse de la situation, telle qu'elle ressort des interventions qui se sont succédé, puis, après avoir répondu à la question de M. le délégué de la Belgique, formuler une suggestion que vous pourriez peut-être accepter.

51. 2 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, quelles que soient vos positions à l'égard des articles 15 ou 16, 31 ou 32, vous êtes unanimes sur un point capital, à savoir l'importance extrême de ce projet de convention, qui marque un progrès énorme dans l'évolution de l'opinion, et dans celle du droit international. Si l'idée d'une assistance mutuelle à intervenir entre vos pays pour la préservation du patrimoine culturel de l'humanité devient un jour réalité, ce sera là, en effet, un événement historique des plus marquants. Quelle commune mesure y a-t-il entre la grandeur de cette idée et les modestes sommes - 1% de vos contributions au budget de l'Unesco - qui pourraient vous être demandées? M. le délégué de la Belgique a raison de dire qu'il y a une disproportion quasi dérisoire entre la modicité des chiffres qui, pour des raisons de principe, provoquent entre tous les divisions, et l'importance de la convention envisagée.



1.3 Alors, il faut absolument sauver cette convention. C'est la préoccupation dominante que vous devez avoir et que d'ailleurs, je le sens, vous avez tous. Que va-t-il se passer si vous votez dans les minutes qui viennent ? Vous allez donner au monde l'impression que vous êtes - sur une idée de solidarité - profondément divisés. Or comment peut-on se diviser sur un texte dont l'âme même est la notion de solidarité et d'assistance mutuelle ? Si vous êtes divisés, vous n'êtes pas solidaires, et si vous êtes solidaires, vous ne pouvez être divisés à ce point ! Bien sûr, on comprend que, sur telle ou telle modalité pratique, il puisse y avoir quelques divergences de vues, mais les affrontements qui se sont produits ici aussi bien qu'en commission font apparaître dans votre assemblée une division trop profonde pour ne pas être en contradiction avec ce que vous vous apprêtez à voter. Vous êtes dans la situation de gens qui, si divisés qu'ils fussent, s'apprêteraient à adopter un texte qui dirait : "Aimons-nous les uns les autres". Avant de voter, il vous faut donc réfléchir.

1.4 Il vous faut tout d'abord réfléchir aux effets qu'aura votre vote sur le prestige de l'Organisation et, aussi, à l'efficacité que ce vote pourra conférer au texte qui vous est soumis.

1.5 Une convention, comme je l'ai déjà fait observer en commission, contient toujours des dispositions contraignantes, mais nul n'est jamais forcé d'y adhérer. Votre Conférence générale elle-même ne saurait en aucun cas obliger un Etat à ratifier une convention. En adoptant le texte qui vous est soumis, vous ne mettriez donc pas vos Etats dans l'obligation de le ratifier. Dans ces conditions, un vote divisé aboutirait nécessairement, même si la majorité des deux tiers était acquise, à une situation d'inefficacité, puisque certains de vos Etats se refuseraient ensuite à ratifier le texte ainsi adopté. Je regrette, Monsieur le Président, de voir se vérifier le raisonnement que j'ai déjà tenu devant la Commission, car j'aurais bien préféré avoir tort, mais il me faut exprimer encore une fois ici ma pensée profonde : il n'y a pas de compromis possible. Vous allez donc, Mesdames et Messieurs, être divisés et, à supposer que vous adoptiez par voie de vote le texte que vous avez devant vous, je doute fort que la Convention puisse entrer en vigueur avant plusieurs années. Sa mise en vigueur devrait en effet, d'après son article 34, être subordonnée à la ratification de vingt Etats et il est peu probable que les Etats qui seraient prêts à la ratifier puissent fournir des ressources suffisamment substantielles pour marquer comme il conviendrait, sur le plan pratique, l'importance du progrès intellectuel et moral que représente cette convention, si bien que vous feriez tous un très mauvais marché en voulant voter dès maintenant sur un texte au sujet duquel vous demeurez profondément divisés.

1.6 Personne dans cette salle ne pense, j'en suis sûr, que ce texte puisse actuellement être l'objet d'un consensus qui soit de nature à entraîner les ratifications massives nécessaires à son application efficace.

1.7 Je voudrais donc, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, adjurer la Conférence générale de ne pas voter ce texte. Je dois ajouter que la situation dans laquelle vous vous trouvez en ce moment n'est pas comparable, Mesdames et Messieurs, à celle dans laquelle vous êtes placés quand vous avez à voter sur des questions relatives au budget de l'Organisation ; car le vote auquel vous songez à procéder n'entraînerait rien d'obligatoire ou d'automatiquement applicable. Et, dans les conditions actuelles, c'est-à-dire en l'absence manifeste d'un consensus, il serait d'autant moins sage de procéder à un tel vote que nous avons affaire, je le répète encore une fois, à une entreprise de solidarité et d'assistance mutuelle qui doit comporter un élan unanime, un accord profond des volontés.

1.8 Mais alors, me direz-vous, que faut-il faire ? Faut-il reconnaître l'échec ? je ne le sais pas. Mais je crois en revanche qu'on perdrait beaucoup plus en votant maintenant sur le projet de convention qu'en reportant ce vote à plus tard. Et je voudrais vous rappeler à ce propos une suggestion que je vous ai déjà faite : différer jusqu'à la prochaine session votre vote sur le projet de convention, mais adopter dès maintenant une résolution par laquelle vous décideriez de créer un fonds alimenté par des contributions bénévoles. L'application d'une telle résolution permettrait en effet, dans mon esprit, non seulement de recueillir l'argent, mais aussi d'acquérir une expérience à la lumière de laquelle toute la question

pourrait, dans deux ans, être reprise dans des conditions nettement meilleures. Il s'agit là d'une suggestion que je souhaiterais vivement vous voir accepter, bien que vous l'ayez, pour commencer, écartée.

51.9 Je voudrais maintenant répondre à la question de M. le délégué de la Belgique, que je trouve extrêmement pertinente, car elle me paraît de nature à ouvrir éventuellement une voie à laquelle nous n'avions pas encore pensé.

51.10 Il est prévu au paragraphe 3 (b) de l'article 15 du projet de convention que le fonds qui serait créé en vertu de cet article pourrait être en partie alimenté par des versements de l'Unesco. Or toute subvention versée par l'Unesco à une institution quelle qu'elle soit provient du budget ordinaire de l'Organisation, son financement se trouvant ainsi assuré au moyen des contributions obligatoires payées par les Etats membres. Je me demande donc si, en envisageant, conformément à la suggestion de M. Baugniet, la possibilité de prélever sur le budget de l'Unesco des sommes destinées à alimenter substantiellement le fonds envisagé, vous ne parviendriez pas à sortir de l'impasse dans laquelle vous a mis l'opposition qui s'est manifestée ici entre le principe des contributions obligatoires et le principe des contributions volontaires. Si vous décidiez par exemple qu'à partir de l'exercice 1975-1976, un crédit de un million de dollars (montant qui équivaudrait approximativement à 1% du budget de fonctionnement prévu pour l'exercice 1973-1974) sera réservé dans le budget biennal de l'Unesco à l'alimentation de ce fonds, cette somme pourrait être considérée comme un apport provenant des contributions obligatoires des Etats membres, lesquels demeureraient évidemment libres d'y ajouter s'ils le voulaient des contributions bénévoles.

51.11 Je me rends bien compte, Monsieur le Président, qu'il s'agit d'une idée qui a été en quelque sorte "improvisée" au dernier moment. Mais cette idée, sur laquelle je ne demande pas à la Conférence générale de se prononcer dès maintenant, permettrait peut-être de trouver, pour 1974, un terrain d'entente, et je suis très reconnaissant à M. le délégué de la Belgique de m'avoir fourni l'occasion d'évoquer cette possibilité.

51.12 Ma conclusion, Mesdames, Messieurs, sera donc la suivante : rien ne s'oppose, en droit, à ce que vous votiez maintenant sur le projet de convention qui vous est présenté dans le document 17 C/106. Mais, en l'absence d'un consensus qui de toute évidence n'existe pas, je suis profondément convaincu que vous agiriez sagement en ajournant ce vote. L'humanité s'est après tout passé jusqu'à présent d'une telle convention et l'on voit mal pourquoi elle ne pourrait pas s'en passer pendant deux ans encore. Toutefois, ce que vous pourriez dès maintenant décider, c'est de créer un fonds qui serait exclusivement alimenté par des contributions bénévoles, et, en agissant de cette manière, vous n'auriez, j'en suis persuadé, rien perdu, bien au contraire.

51.13 Je vous remercie, Monsieur le Président.

52. Le PRESIDENT. -

Je remercie le Directeur général. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a demandé la parole sur une motion d'ordre.

53.1 Mr. MARSH (United States of America):

Thank you Mr. President. The delegation of the United States of America has listened to the various representatives of the various delegations expressing their views so sincerely this afternoon. We have also listened with great care to the proposals and the comments made by the Director-General and we concur with the tone of the comments that have been made.

53.2 We have a rather strange suggestion to make at this time. First of all, in view of the comments that have been made and in a sincere effort to co-operate with all, we will not press for the language that we had earlier suggested this afternoon. It is our view that there should not be a vote on that question. Furthermore, Mr. President and ladies and

gentlemen, we believe quite sincerely that the Convention should be put to a vote at this time. Mr. President, if that is done, the United States of America is prepared at this time to vote for the Convention in its present language. Thank you.

54.1 Le PRESIDENT. -

Je suis entre vos mains pour ce qui est de la procédure à suivre. Mais, compte tenu de ce qui a été dit par le Directeur général et de la nouvelle situation créée par l'intervention du délégué des Etats-Unis d'Amérique, ne serait-il pas bon de remettre le vote à un peu plus tard, par exemple à demain matin ? Si vous en êtes d'accord, je prendrai mes dispositions pour que les délégations aient le temps de discuter entre elles d'ici demain matin ou, si vous préférez, d'ici demain après-midi. Cela serait me semble-t-il la solution la plus sage ; car, autrement, il est probable qu'une dizaine de délégations voudront encore parler pour ou contre la mise aux voix.

54.2 Je donne la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique.

55. Mr. MARSH (United States of America):

Mr. President, we will of course abide by the direction of the Chair, but we believe there is a consensus and we believe that that consensus can be shown in a vote this afternoon. Thank you.

56.1 Le PRESIDENT. -

Ce que j'ai suggéré, c'est que l'on reprenne le point à l'étude - uniquement pour le vote - demain matin ou au début de l'après-midi.

56.2 Je donne la parole au représentant de la Tunisie.

57. M. RAFIK SAID (Tunisie). -

Monsieur le Président, un mot pour remercier le représentant des Etats-Unis d'Amérique et appuyer ce qu'il vient de dire. Nous pensons qu'il convient de voter immédiatement, car il n'y a plus lieu de craindre ce que l'on craignait hier encore.

58. Le PRESIDENT. -

Le représentant du Cameroun a la parole.

59. M. BEBBE (Cameroun). -

Monsieur le Président, je voudrais remercier très sincèrement la délégation des Etats-Unis d'Amérique et appuyer la proposition qu'elle a faite. Je ne crois pas qu'il y ait de raison fondamentale pour différer le vote.

60. Le PRESIDENT. -

Je vais encore donner la parole aux représentants du Liban et de l'Espagne ; j'écouterai, puis je prendrai une décision. Le représentant du Liban a la parole.

٦١ - السيد الدكتور حليم أبو عز الدين (الجمهورية اللبنانية)

سیدی رئیس،

أعتقد أن الموضوع قد أشبع درسا وبحثا، سواء في اللجنة الخامسة أو في المؤتمر العام. أما وقد ظهر هذا التعديل في الموقف الأخير الذي بدر من الجانب الأمريكي، فأعتقد أنه لم يعد هنالك مانع من إجراء التصويت، وبسرعة إذا أمكن، على هذا المشروع خشية أن يتبادر إلى الأذهان، فيما إذا أجلناه إلى الغد، أننا سنمكث ونعيد مناقشته من جديد. وليس هذا من الصالح العام، فأنا من الداعين إلى إجراء التصويت وبسرعة الآن.

وشكرا، سيادة الرئيس.

pourrait, dans deux ans, être reprise dans des conditions nettement meilleures. Il s'agit là d'une suggestion que je souhaiterais vivement vous voir accepter, bien que vous l'ayez, pour commencer, écartée.

51.9 Je voudrais maintenant répondre à la question de M. le délégué de la Belgique, que je trouve extrêmement pertinente, car elle me paraît de nature à ouvrir éventuellement une voie à laquelle nous n'avions pas encore pensé.

51.10 Il est prévu au paragraphe 3 (b) de l'article 15 du projet de convention que le fonds qui serait créé en vertu de cet article pourrait être en partie alimenté par des versements de l'Unesco. Or toute subvention versée par l'Unesco à une institution quelle qu'elle soit provient du budget ordinaire de l'Organisation, son financement se trouvant ainsi assuré au moyen des contributions obligatoires payées par les Etats membres. Je me demande donc si, en envisageant, conformément à la suggestion de M. Bagniet, la possibilité de prélever sur le budget de l'Unesco des sommes destinées à alimenter substantiellement le fonds envisagé, vous ne parviendriez pas à sortir de l'impasse dans laquelle vous a mis l'opposition qui s'est manifestée ici entre le principe des contributions obligatoires et le principe des contributions volontaires. Si vous décidiez par exemple qu'à partir de l'exercice 1975-1976, un crédit de un million de dollars (montant qui équivaldrait approximativement à 1% du budget de fonctionnement prévu pour l'exercice 1973-1974) sera réservé dans le budget biennal de l'Unesco à l'alimentation de ce fonds, cette somme pourrait être considérée comme un apport provenant des contributions obligatoires des Etats membres, lesquels demeureraient évidemment libres d'y ajouter s'ils le voulaient des contributions bénévoles.

51.11 Je me rends bien compte, Monsieur le Président, qu'il s'agit d'une idée qui a été, en quelque sorte "improvisée" au dernier moment. Mais cette idée, sur laquelle je ne demande pas à la Conférence générale de se prononcer dès maintenant, permettrait peut-être de trouver, pour 1974, un terrain d'entente, et je suis très reconnaissant à M. le délégué de la Belgique de m'avoir fourni l'occasion d'évoquer cette possibilité.

51.12 Ma conclusion, Mesdames, Messieurs, sera donc la suivante : rien ne s'oppose, en droit, à ce que vous votiez maintenant sur le projet de convention qui vous est présenté dans le document 17 C/106. Mais, en l'absence d'un consensus qui de toute évidence n'existe pas, je suis profondément convaincu que vous agiriez sagement en ajournant ce vote. L'humanité s'est après tout passé jusqu'à présent d'une telle convention et l'on voit mal pourquoi elle ne pourrait pas s'en passer pendant deux ans encore. Toutefois, ce que vous pourriez dès maintenant décider, c'est de créer un fonds qui serait exclusivement alimenté par des contributions bénévoles, et, en agissant de cette manière, vous n'auriez, j'en suis persuadé, rien perdu, bien au contraire.

51.13 Je vous remercie, Monsieur le Président.

52. Le PRESIDENT. -

Je remercie le Directeur général. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a demandé la parole sur une motion d'ordre.

53.1 Mr. MARSH (United States of America):

Thank you Mr. President. The delegation of the United States of America has listened to the various representatives of the various delegations expressing their views so sincerely this afternoon. We have also listened with great care to the proposals and the comments made by the Director-General and we concur with the tone of the comments that have been made.

53.2 We have a rather strange suggestion to make at this time. First of all, in view of the comments that have been made and in a sincere effort to co-operate with all, we will not press for the language that we had earlier suggested this afternoon. It is our view that there should not be a vote on that question. Furthermore, Mr. President and ladies and

gentlemen, we believe quite sincerely that the Convention should be put to a vote at this time. Mr. President, if that is done, the United States of America is prepared at this time to vote for the Convention in its present language. Thank you.

54. 1 Le PRESIDENT. -

Je suis entre vos mains pour ce qui est de la procédure à suivre. Mais, compte tenu de ce qui a été dit par le Directeur général et de la nouvelle situation créée par l'intervention du délégué des Etats-Unis d'Amérique, ne serait-il pas bon de remettre le vote à un peu plus tard, par exemple à demain matin ? Si vous en êtes d'accord, je prendrai mes dispositions pour que les délégations aient le temps de discuter entre elles d'ici demain matin ou, si vous préférez, d'ici demain après-midi. Cela serait me semble-t-il la solution la plus sage ; car, autrement, il est probable qu'une dizaine de délégations voudront encore parler pour ou contre la mise aux voix.

54. 2 Je donne la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique.

55. Mr. MARSH (United States of America):

Mr. President, we will of course abide by the direction of the Chair, but we believe there is a consensus and we believe that that consensus can be shown in a vote this afternoon. Thank you.

56. 1 Le PRESIDENT. -

Ce que j'ai suggéré, c'est que l'on reprenne le point à l'étude - uniquement pour le vote - demain matin ou au début de l'après-midi.

56. 2 Je donne la parole au représentant de la Tunisie.

57. M. RAFIK SAID ( Tunisie ). -

Monsieur le Président, un mot pour remercier le représentant des Etats-Unis d'Amérique et appuyer ce qu'il vient de dire. Nous pensons qu'il convient de voter immédiatement, car il n'y a plus lieu de craindre ce que l'on craignait hier encore.

58. Le PRESIDENT. -

Le représentant du Cameroun a la parole.

59. M. BEBBE (Cameroun). -

Monsieur le Président, je voudrais remercier très sincèrement la délégation des Etats-Unis d'Amérique et appuyer la proposition qu'elle a faite. Je ne crois pas qu'il y ait de raison fondamentale pour différer le vote.

60. Le PRESIDENT. -

Je vais encore donner la parole aux représentants du Liban et de l'Espagne ; j'écouterai, puis je prendrai une décision. Le représentant du Liban a la parole.

٦١ - السيد الدكتور حليم أبو عز الدين (الجمهورية اللبنانية)

سيدي الرئيس،

أعتقد أن الموضوع قد أشبع درسا وبحثا، سواء في اللجنة الخامسة أو في المؤتمر العام. أما وقد ظهر هذا التعديل في الموقف الأخير الذي بدر من الجانب الأمريكي، فأعتقد أنه لم يعد هنالك مانع من إجراء التصويت، وبسرعة إذا أمكن، على هذا المشروع خشية أن يتبادر إلى الأذهان، فيما إذا أُلجئنا إلى الغد، أننا سنعود ونعيد مناقشته من جديد. وليس هذا من الصالح العام، فأنا من الداعين إلى إجراء التصويت وبسرعة الآن.

وشكرا، سيادة الرئيس.

(61) M. HALIM SAID ABU-IZZEDDIN (Soudan). - (Traduit de l'arabe.)

Monsieur le Président, j'estime que la question a été suffisamment débattue, tant en séance plénière qu'au sein de la Commission V, et, compte tenu de la nouvelle attitude que vient de prendre la délégation des Etats-Unis d'Amérique, que rien ne s'oppose plus à ce que le projet de convention à l'étude soit immédiatement mis aux voix. Si l'on remettait le vote à plus tard, cela pourrait donner à penser que l'on envisage une reprise de la discussion, ce qui ne serait pas conforme à l'intérêt général. Je me joins donc à ceux qui demandent que le texte soit immédiatement mis aux voix. Merci, Monsieur le Président.

62. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole au représentant de l'Espagne.

63. El Sr. GARRIGUES (España):

Señor Presidente, sólo deseo rogar que no dejemos enfriar los buenos sentimientos. Muchas gracias.

(63) M. GARRIGUES (Espagne). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, je voudrais simplement demander que nous ne laissions pas refroidir les bons sentiments. Je vous remercie.

64. 1 Le PRESIDENT. -

La discussion étant terminée, je mets aux voix le texte qui figure dans le 17 C/106.

64. 2 Je rappelle que la majorité des deux tiers est requise pour l'adoption d'une convention internationale. Je signale également qu'aux termes de l'article 30 de cette convention, celle-ci est établie en anglais, en arabe, en espagnol, en français et en russe, les cinq textes faisant également foi.

(Le vote a lieu à main levée)

64. 3 Le résultat du vote est le suivant : 75 voix pour, une voix contre, 17 abstentions.

64. 4 La majorité des deux tiers est acquise et, par conséquent, la Convention est adoptée.

65. 1 Mr. MARSH (United States of America):

Mr. President, the United States delegation voted in favour of the Convention for the Protection of the World Cultural and Natural Heritage. First of all, more or less as a footnote, we would like to say that there is one aspect on which the United States wishes to clarify its interpretation of the Convention - it is clear that this Convention is not intended to impose or govern obligations in cases of armed conflict.

65. 2 But going beyond that, I think that the officers of this Conference and all members of the delegations present are well aware, by this time, that the United States has supported the concept of this Convention from the very beginning and we have worked diligently, as have many others, for a Convention and for a viable Convention. In all candour, Mr. President, our efforts to secure substantial funds from governmental sources, as well as from non-governmental sources, within the United States will be considerably handicapped, we think, by the rather stringent language of the financing section of the Convention. But, Mr. President, I want to assure you that the United States will continue its support for the goals and ideals as embodied in this historic document and we will work within our country to secure funds in a measure that will reflect our great interest and our dedication. Thank you very much.